

COMPTE RENDU SOMMAIRE
de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
du 16 DECEMBRE 2011

PRESENTS :

Ardon : M. Michel TATIN, M. Claude RIBIERE, M. Jean-Paul ROCHE,
La Ferté Saint-Aubin : M. Philippe FROMENT, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Jean-Frédéric OUVRY, M. Claude HOARAU, Mme Manuela CHARTIER (arrivée à la délibération n°11/101), Mme Joëlle BRISSON, Mme Martine BORG,

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, M. Denis TREMAULT,

Sennely : M. Pierre HENRY (parti après la délibération n°11/103), M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

Absents excusés : M. Jean-Michel SINTES (remplacé par Mme Joëlle BRISSON), M. Marc BRYNHOLE (remplacé par M. Jean-Frédéric OUVRY), Mme Monique BOUET (remplacé par M. Claude HOARAU), M. Laurent MULOT, Mme Marie-Annick VATZ.

Secrétaire de Séance : Monsieur Philippe FROMENT.

Le Compte rendu sommaire de la séance du Conseil Communautaire du 7 novembre 2011 est adopté à l'unanimité.

Toutefois, Monsieur Michel TATIN souhaite que soit rajoutée son intervention sur le point 1.1 : «*Délibération pour autoriser Monsieur le Président à déposer le permis de construire du projet de réhabilitation/extension du complexe aquatique et à lancer la consultation des entreprises* ». (Voir ANNEXE jointe).

1 – DIRECTION GENERALE DES SERVICES

1.1. Convention de mise à disposition du personnel municipal de La Ferté Saint-Aubin.

Vote favorable à l'unanimité pour ADOPTER la convention de mise à disposition du personnel municipal de La Ferté Saint-Aubin pour l'année 2012, et

AUTORISER son Président à signer la convention à intervenir à ce titre avec Monsieur le Maire de La Ferté Saint-Aubin.

1.2. Service Départemental d'Incendie et de Secours : prise en charge de la participation

Vote favorable à l'unanimité pour ACCEPTER le transfert de compétence «prise en charge de la participation financière des communes au Service Départemental Incendie et Secours» aux Conseils Municipaux des Communes membres dans un nouveau bloc de compétence facultative dénommé «Prévention»,

APPROUVER ce transfert de compétence par la modification de l'arrêté préfectoral arrêtant les statuts de la Communauté de Communes modifié,

AUTORISER Monsieur le Président à la soumettre dans les conditions de majorité requises auprès des Conseils Municipaux des Communes membres

1.3. Adoption de la modification statutaire du SMIRTOM de BEAUGENCY.

Vote favorable à l'unanimité pour ADOPTER la modification statutaire proposée.

2- FINANCES et MARCHES PUBLICS

2.1. Décision modificative n°4 du budget principal

Vote favorable à l'unanimité pour DECIDER de procéder aux écritures modificatives.

Décision modificative budget SPANC

Vote favorable à l'unanimité pour DECIDER de procéder aux écritures modificatives.

2.2 Adoption du Débat d'Orientations Budgétaires année 2012

L'Assemblée a pris acte de la tenue de ce Débat d'Orientations Budgétaires.

Adoption du Débat d'Orientations Budgétaires année 2012 du budget annexe du SPANC

L'Assemblée a pris acte de la tenue de ce Débat d'Orientations Budgétaires.

Adoption du Débat d'Orientations Budgétaires année 2012 du budget annexe ZAE La Chavannerie II

L'Assemblée a pris acte de la tenue de ce Débat d'Orientations Budgétaires.

2.3. Convention de reversement de la fiscalité passée avec l'Agglo d'Orléans - montant du reversement pour 2011

Vote favorable à l'unanimité pour

FIXER le montant du reversement 2011 comme suit :

		2011
Sociétés HITACHI	Produit TP 2010	96 702,00 €
	Prorata	60%
	Montant du reversement 2011	58 021,20 €
Société MAQUET	Produit TP 2010	268 373,00 €
	Prorata	60%
	Montant du reversement 2011	161 023,80 €
Total Dû		219 045,00 €

Et PRENDS ACTE d'un avenant qui sera élaboré et soumis à approbation en 2012.

2.4. Indemnité de conseil allouée aux comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveur.

Vote favorable à l'unanimité pour DECIDER de verser l'indemnité de conseil d'un montant de 1 101,59 € au comptable du Trésor exerçant les fonctions de receveur pour la collectivité au titre de l'exercice 2011.

2.5. Indemnité accessoire 2012 pour certains agents mis à disposition.

Vote favorable à l'unanimité pour DECIDER de verser une indemnité accessoire à cinq agents, en contrepartie du travail spécifique fourni

2.6. Versement d'une subvention exceptionnelle au budget annexe du SPANC

Vote favorable à l'unanimité pour VERSER la subvention exceptionnelle de 5 000 € au budget annexe du SPANC au titre de l'exercice 2011.

2.7. Avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre sur la réhabilitation et l'extension du complexe aquatique

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre.

2.8. Demande de subvention au Conseil Général du Loiret en ce qui concerne le diagnostic des installations d'assainissement non collectif au titre de l'exercice 2012.

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER Monsieur le Président à déposer le dossier de demande d'aide auprès du Conseil Général du Loiret pour l'exercice 2012

2.9. Délibération autorisant Monsieur le Président à signer le marché avec la société VAGO pour la gestion et l'entretien du terrain des gens du voyage.

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER Monsieur le Président, coordonnateur du groupement de commande à signer le marché avec la société VAGO pour la gestion et l'entretien des terrains d'accueil des gens du voyage des Communautés de Communes du Canton de La Ferté St-Aubin, Sologne des Rivières et Cœur de Sologne.

2.10. Délibération pour autoriser Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général pour la réhabilitation/extension du complexe aquatique sis à La Ferté Saint-Aubin.

Vote favorable à l'unanimité pour AUTORISER Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général du Loiret pour la réhabilitation/extension du complexe aquatique et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette demande.

2.11. Délibération pour autoriser Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès du PAYS SOLOGNE VAL SUD pour la réhabilitation/extension du complexe aquatique sis à La Ferté Saint-Aubin.

Vote favorable à l'unanimité pour **AUTORISER** Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès du PAYS SOLOGNE VAL SUD pour la réhabilitation/extension du complexe aquatique et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette demande.

2.12. Délibération pour autoriser Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès des Services de l'Etat (Jeunesse et Sports) pour la réhabilitation/extension du complexe aquatique sis à La Ferté Saint-Aubin.

Vote favorable à l'unanimité pour **AUTORISER** Monsieur le Président à déposer une demande de subvention auprès des Services de l'Etat (Jeunesse et Sports) pour la réhabilitation/extension du complexe aquatique et à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette demande.

Point supplémentaire.

2.13. Délibération pour autoriser Monsieur le Président à signer le marché « d'entretien des installations d'assainissement non collectif des Communautés de Communes

Vote favorable à l'unanimité pour **AUTORISER** Monsieur le Président à signer le marché à intervenir sur la prestation susvisée, et ceci suite aux résultats de la Commission d'Appels d'Offres du 6/09/2011 comme suit :

« Marché confié à la SOA VEOLIA – ZI les Pierrelets 45380 CHAINGY, sur la base du forfait de l'option 1 à 162 € HT ».

La Ferté Saint-Aubin le 19 décembre 2011

Le Président,
Xavier DESCHAMPS



Communication de Michel TATIN, Maire d'ARDON, au conseil de communauté de communes

Séance du 7 Novembre 2011

Mesdames, messieurs,

Le projet tel qu'il nous est présenté se monte actuellement en estimation à 6 974 248,84 €. Je vous rappelle qu'en 2009, le projet était estimé à 7 164 386 € et a été abandonné car incompatible avec les ressources de la communauté de communes. Le déficit de fonctionnement était alors estimé à 167 928 €. Aujourd'hui l'estimation du déficit de fonctionnement est de 329 739,17€. Je ne vois donc pas comment le projet d'aujourd'hui est mieux finançable que le précédent. Je demande donc que préalablement au vote d'adoption du projet définitif de réhabilitation extension du complexe aquatique, nous connaissions le mode de financement aussi bien pour l'investissement que pour le fonctionnement, et que vous nous donniez l'impact des ressources nouvelles à trouver sur l'imposition des ménages de l'ensemble des communes. Il va de soi qu'un projet entraînant une augmentation de l'imposition de l'ordre de 10% n'est pas supportable, surtout dans le contexte actuel de plans de rigueurs successifs annoncés. J'ai quelques questions préalables au vote à poser.

Questions

1. La délibération que l'on prend est bien la validation de l'avant projet définitif ?
2. Que se passe-t-il si lors de l'ouverture des plis, le budget de 6900000€ est respecté ?
3. Cela signifie que vous considérez que le projet à 6900000€ est finançable ?
4. Je souhaite alors savoir comment et quelle est l'incidence sur l'imposition des ménages ?

Le projet est aujourd'hui à 30% d'augmentation par rapport au coût estimé du programme. Je voterai la délibération de dépôt du permis de construire, mais je m'opposerai au projet s'il reste de cette ampleur.